

*Direction du personnel,
des services et de la modernisation*

Décision du 2 mai 2003 portant modification de la décision du 9 mai 2001 portant nomination des représentants de l'administration au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du logement

NOR : *EQU0310078S*

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,
Vu l'arrêté du 31 décembre 1993 modifié portant désignation des représentants de l'administration au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du tourisme,

Décide :

Article 1^{er}

Est nommée en qualité de représentant suppléant de l'administration au titre des services déconcentrés : Mme Joigny (Michèle), directrice départementale de l'équipement de la Somme.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.
Fait à Paris, le 2 mai 2003.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur du personnel,
des services et de la
modernisation,
J.-P. Weiss*